

Délibération du 12 Avril 2024

délibération **N° 2024-18 C**

objet **Bilan financier 2023 des marchés publics de Savoie Déchets**

- Date de convocation : le 05 avril 2024
- Date de publication : le 19 avril 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 05 avril 2024 s'est réuni le 12 avril 2024 à 14 h 30 salle de réunion du 2^{ème} étage de l'UVETD, 336 Rue de Chantabord 73000 CHAMBERY sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 21, Nombre de votants : 22
- Etaient présents : 21

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	RAUCAZ Christian
	VIGUET-CARRIN Françoise
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	FABRE Maryse
Communauté d'Agglomération Grand Lac	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
	CARDE Daniel
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	FANTIN Philippe
Communauté de Communes Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	TAIN Daniel
Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche	BRUNIER Thierry
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
	VIBERT Christian
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	ROUGEAUX Jean-Pierre
	PERRIER Jean-Claude
	SIMON Christian
	VARESANO José

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 1

DAL BIANCO Serge donne pouvoir de vote à VIGUET-CARRIN Françoise

Délégués excusés : 12

BURNIER-FRAMBORET Frédéric ; THEVENON Raphaël ; SARTORI Walter ; BRUN Pierre ; GRILLAUD Laurent ; JOLY Max ; BLANQUET Denis ; GIRAUD Murielle ; VAN STRAATEN Nicolas ; DANIS Georges ; RUFFIER-LANCHE René ; BARBIER Marie-Claire

Délégués absents : 5

ZOCCOLO Alain ; LEOUTRE Jean-Marc ; AMET Yannick ; GUIGUE Thibaut ; LAURENT Philippe

Délibération du 12 Avril 2024

délibération **N° 2024-18 C**

objet **Bilan financier 2023 des marchés publics de Savoie Déchets**

Monsieur Christian RAUCAZ, Vice-Président délégué aux finances, rappelle que les règles de la commande publique exigent au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice, de publier annuellement une liste des marchés publics conclus l'année précédente.

Les administrations concernées ont le choix du support : publication sur le profil d'acheteur ou le site internet des collectivités, publication dans la presse, etc...

Les marchés conclus par Savoie Déchets étaient jusqu'à présent listés sur le profil acheteur (AWS), mais au vu des forts enjeux financiers pour le syndicat, il est proposé de présenter également ce bilan en Comité Syndical.

La liste ainsi présentée comporte :

- La référence interne du marché,
- Le type de procédure (appel d'offres ouverts, MAPA...)
- Le type de marchés (travaux, fournitures, services)
- L'objet marché,
- Le nom de l'attributaire,
- Le montant du marché (initial et après avenant si nécessaire),
- Le montant mandaté en 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prend acte du bilan des marchés publics 2023 annexés à la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance,
Arthur BOIX-NEVEU



La Présidente,
Marie BENEVISE

